

Blois, le 15 juin 2020

COMMISSION PERMANENTE DU LUNDI 15 JUIN 2020

Réunis ce lundi 15 juin 2020 en commission permanente, les élus du conseil départemental de Loir-et-Cher ont délibéré sur des sujets liés, entre autres, aux solidarités, à l'aménagement du territoire, à l'environnement/biodiversité qu'ainsi à la politique culturelle.

I/ SOLIDARITES

Adhésion à l'association SEVE (Séniors économie en Vendômois)

Créée en décembre 2016, l'association SEVE (Séniors économie en Vendômois) a pour objet de favoriser les conditions du bien vieillir en Vendômois et l'attractivité économique du territoire vendômois dans le secteur de la silver économie.

Dans le cadre du futur schéma départemental de l'autonomie 2020-2024 et compte tenu des enjeux, le département de Loir-et-Cher a décidé d'adhérer à cette association en tant que membre de droit et d'en approuver les statuts. Madame Monique Gibotteau, 1^{er} vice-présidente en charge des solidarités a été désignée pour y représenter le conseil départemental de Loir-et-Cher.

II/ POLITIQUE CULTURELLE

Convention avec Cap'Ciné pour le Drive-in cinéma

Le conseil départemental a voté une subvention de 45 000€ à titre exceptionnel à la SAS Ciné Cap – Cinéma Les Lobis (Blois) pour l'organisation d'un Drive-in cinéma sur la zone événementielle de l'aérodrome de Blois-Le Breuil du lundi 15 juin samedi 1^{er} août 2020.

Aide pour le patrimoine mobilier

Le conseil départemental de Loir-et-Cher soutient les communes du département afin de sauvegarder leur patrimoine mobilier ; près de 6 000€ ont été alloués aux communes suivantes :

- **Le Plessis-Dorin** pour plusieurs restaurations : le banc d'œuvre en bois sculpté peint et doré des XVII^e et XVIII^e siècle, (objet mobilier classé au titre des Monuments Historiques), les statues représentant «Saint-François d'Assise» et «Le Sacré-Coeur de Jésus», les autels secondaires, de la table de communion, du lambris du chœur et de la chaire et d'éléments d'un ensemble de mobilier de la sacristie (objets mobiliers non protégés au titre des Monuments Historiques).
- **Vendôme** pour la restauration des brides et des battants de la cloche n°2 de l'église de la Madeleine, objet mobilier classé au titre des Monuments Historiques.

CONTACT PRESSE

Claire Gressieux – Attachée de presse – claire.gressieux@departement41.fr – 06 80 13 75 40
Direction de la Communication – Conseil départemental de Loir-et-Cher : 02 54 58 41 12

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

- **Romorantin-Lanthenay** pour la restauration de deux huiles sur toile représentant «Le Sacré-Coeur apparaissant dans une nuée d'anges à la bienheureuse Marguerite-Marie Alacoque» par Augustin Reuilly (1838) et «Le Christ portant la croix apparaissant à la bienheureuse Marguerite-Marie d'Alacoque» par Auguste Revel (1878) conservées dans l'église Saint-Étienne, objets mobiliers inscrits au titre des Monuments Historiques.

III/ ENVIRONNEMENT ET BIODIVERSITE

Étude sur le suivi des poissons migratoires sur le Cher en 2020

Les enjeux autour de la biodiversité piscicole sont importants sur le Cher notamment celui du déclin des espèces migratrices.

L'Établissement Public Loire propose à trois départements et à la région Centre-Val de Loire de participer à une étude de connaissance de l'anguille sur le bassin du Cher.

Le département a décidé d'y participer à hauteur de 1 185,75 € TTC.

Contrat territorial de restauration du Cher canalisé et de ses affluents pour 2020-2022

L'environnement est un des éléments clef de l'attractivité du département de Loir-et-Cher.

La préservation de la qualité des milieux aquatiques est un enjeu majeur et le syndicat Nouvel Espace du Cher (NEC) souhaite suivre particulièrement le bassin versant du Cher. En partenariat avec l'agence de l'Eau Loire-Bretagne, la région Centre-Val de Loire et le département d'Indre-et-Loire, le département de Loir-et-Cher va participer à un contrat territorial de restauration des milieux aquatiques sur six ans. Objectif : améliorer la qualité des eaux et des milieux au travers d'actions concrètes. Pour ces trois premières années, la participation attendue du département est de 180 996 € TTC.

IV / AMENAGEMENT DU TERRITOIRE

Rachat de terrains par la société Christian Dior

Dans le cadre du développement de la société Christian Dior Couture qui porte un projet de base logistique à Blois, il a été décidé un échange foncier au niveau de la zone d'activités des Guignières.

Pont sur le Cher sur les communes de Gièvres (41) et Chabris (36)

Afin de remettre en état l'ensemble des garde-corps (peinture et réparations ponctuelles) du pont franchissant le Cher sur les communes de Gièvres et de Chabris, il est voté une participation du conseil départemental de Loir-et-Cher de 50% du montant total des travaux soit 35 000€ HT. Les travaux seront réalisés sous maîtrise d'ouvrage du conseil départemental de l'Indre.

La convention signée en décembre 1993 et janvier 1994 par les deux départements ayant confié au département de l'Indre la gestion, la surveillance, l'entretien ainsi que des travaux de réparation ou de reconstruction du pont.

CONTACT PRESSE

Claire Gressieux – Attachée de presse – claire.gressieux@departement41.fr – 06 80 13 75 40
Direction de la Communication – Conseil départemental de Loir-et-Cher : 02 54 58 41 12